

# Règlement intérieur

---

Les élèves de l'auto-école, sont tenus de respecter le règlement intérieur.

**Toute leçon non décommandée 48 heures ouvrables à l'avance reste due. Aucune leçon ne peut être décommandée à l'aide du répondeur.**

Pour assurer le bon fonctionnement de l'établissement, la direction se réserve le droit d'annuler ou de modifier les rendez-vous de conduite ou de code sans préavis ni dédommagement.

**Aucune présentation ne sera faite à l'examen pratique, si le solde du compte n'est pas réglé en intégralité au jour de l'examen. Dans le cas contraire, l'auto-école se réserve le droit de réattribuer la place à un autre candidat.**

Les élèves sont tenus de ne pas fumer, de ne pas vapoter à l'intérieur de l'établissement, ni dans les véhicules écoles, ni de consommer ou d'avoir absorbé toute boisson alcoolisée ou tout produit pouvant nuire à la conduite d'un véhicule (drogue, médicaments...). De même qu'il est interdit de manger ou boire pendant les séances de code.

Horaires des séances de code :

Lundi au vendredi de 17h30 à 19h30

Samedi de 11h à 12h

Les cours ont lieu dans la salle de l'établissement, en individuel, ou en collectif, selon les horaires. L'enseignement théorique général se fait par thème avec différents supports audiovisuels. Les tests avec corrections et les examens blancs sont faits de la même façon.

Il est demandé aux élèves de ne pas parler pendant les tests. Les téléphones portables doivent être éteints pendant les cours.

Le jour de l'examen théorique l'élève doit être muni **de sa pièce d'identité et sa convocation.**

A chaque leçon de conduite l'élève doit être muni de son livret d'apprentissage, et d'une pièce d'identité. Le jour de l'examen pratique l'élève doit être muni de **son livret d'apprentissage et de sa pièce d'identité en cours de validité.**

Les élèves doivent avoir une tenue vestimentaire et un comportement correct en cours et le jour de l'examen. Les élèves sont tenus de respecter la propreté des locaux, du matériel, des véhicules et des sanitaires. Toute dégradation du matériel ou des locaux sera facturée au responsable des faits.

Le présent règlement entre en application dès la signature du contrat.

**AUTO MOTO ECOLE BESNARD**

37400 AMBOISE  
06.62.67.61.04  
ae.besnard.amboise@gmail.com  
Siret 821 140 928 0028  
Agrément E1603700100

**Benoit DESPEIGNES**  
Responsable pédagogique

